

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/09/2024
Reçu en préfecture le 06/09/2024
Publié le 18 09 2024
ID : 974-249740101-20240906-2024_094_BC_2-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_094_BC_2
Validation de l'avenant n°1 à la
convention Séchoir / Territoire de
l'Ouest portant sur la mise en place du
Festival Culturel des Hauts « Dann
Kèr Les O »

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 16

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
09/09/2024

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 094 BC 2 : VALIDATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION SÉCHOIR / TERRITOIRE DE L'OUEST PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DU FESTIVAL CULTUREL DES HAUTS « DANN KÈR LES O »

Le Président de séance expose :

I- Rappel

L'association de gestion du Séchoir assure depuis plusieurs années le développement de la culture, la production et la diffusion de la création artistique sous toutes ses formes, le soutien à la création, la médiation culturelle auprès de tous publics. Elle est basée à Saint-Leu et gère deux lieux de diffusion : **le K et le Séchoir**.

Chaque année, le Séchoir produit, organise et participe à la promotion de plusieurs spectacles. L'association est connue, entre autres, pour l'organisation du « Leu Tempo Festival », événement culturel historique et majeur de l'ouest. Parmi ses actions figurent également la mise en place de stages, d'ateliers et de rencontres artistiques diverses.

Le Séchoir est un partenaire du Territoire de l'Ouest, notamment dans le domaine de la décentralisation de spectacles auprès de public du territoire, afin d'atteindre plus particulièrement ceux qui ont difficilement accès à l'offre culturelle.

En matière de spectacle vivant, le Territoire de l'Ouest a précisé dans ses statuts sa volonté d'assurer une diffusion professionnelle qui irrigue le territoire afin de faire de l'ouest un pôle d'excellence culturelle.

De plus, il a défini comme l'une des priorités de sa politique culturelle l'accès à la culture pour tous et plus particulièrement pour les habitants des hauts de l'ouest.

Le Séchoir, ainsi que les autres salles historiques du territoire, porte depuis plus de 10 ans le dispositif d'aide à la création, BEKALI, qui participe grandement à l'émergence de nouveaux projets artistiques au sein du territoire. Ces projets rayonnent souvent à l'international et font la fierté du territoire.

Enfin, le Séchoir a répondu en 2022 à l'appel à projets lancé par le Territoire de l'Ouest, sur la thématique « festivals dans les Hauts de l'ouest », et ainsi organisé la première édition du Festival Dann Kèr Les O au second semestre 2023.

II/ Programme prévisionnel de la 2ème édition du Festival « Dann Kèr Les O »

Pour l'exercice 2024, le Séchoir a à nouveau déposé une demande de subvention pour l'organisation de la 2ème édition du Festival **Dann Kèr Les O**.

Un volet de diffusion de spectacles gratuits, est prévu au programme. Ces spectacles sont en grande partie hors les murs, dans les hauts du Territoire de l'Ouest, où il est prévu la mise en place de plusieurs actions culturelles dont quelques-unes sont listées ci-dessous (programme en cours de finalisation):

- **Saint-Paul (Mafate, îlet aux Lataniers et Orangers) et le Port** : Un projet scolaire de la compagnie « Aberash » avec les enfants des Orangers et de Le Port. Les enfants d'une classe de CM1 d'une école de Le Port montent au village Les Orangers pour une restitution croisée des deux écoles, samedi 21 et dimanche 22 septembre, et des concerts de Danyèl Waro sont organisés sur les îlets.

- **La Possession (Dos d'Ane)** : Pratique de la batucada avec Dos d'Ane. Concert de « Baster » le samedi 12 octobre. Une scène tremplin dédiée aux jeunes artistes locaux est également prévu.

- **Saint-Paul (Tan Rouge)** : Au programme, un spectacle de cirque « BAT KARÉ DAN RON » de la compagnie « Cirké Craké » mais aussi des concerts avec « Salangane » et la scène tremplin pour les artistes amateurs. L'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest sera aussi présente avec un programme « Maloya Debout » animé par KAFMARON et BINO WARO le samedi 10 novembre.

- **Trois-Bassins** : Concert de l'artiste « Isnel » le samedi 23 novembre et trois représentations de « Rêves et veillées » (lauréat BEKALI), spectacle musical interactif, jeune public à partir de 5 ans, dans l'Alambic dès le mardi 19 novembre en matinée.

- **Saint-Leu** : Concert de l'artiste « Séga El » et spectacle toute petite enfance « Ti Velu i lé pas content », micro crèche. Il y aura aussi, au programme, une représentation du spectacle de danse « Ma vie sans bal ».

III- Contexte de la demande de financement exceptionnelle

Au regard de son engagement tant en faveur de la promotion que de la diffusion artistique et culturelle sur le territoire ainsi que de son implication auprès des habitants des hauts de l'Ouest, le festival Dann Kèr Lé O a pu bénéficier, lors de son édition 2023, du soutien du programme LEADER [2016-2022] à hauteur de 48 239 €, au titre de la mesure d'aide intitulée « Favoriser la culture et le patrimoine pour renforcer l'attractivité du territoire ».

Toutefois, bien que la candidature de la plateforme du Territoire Rural des Hauts – Groupe d'Action Locale (TeRHGAL) Ouest pour la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 ait été retenue en juillet 2023, le programme LEADER n'est pas encore opérationnel à ce jour en raison des délais de paramétrage de l'outil informatique de gestion y afférent, l'appliquatif EUROPAC, délivré par l'Autorité de Gestion des fonds FEADER pour l'ensemble des GAL.

La gestion du nouveau programme LEADER étant totalement dématérialisée, de la publication des dispositifs d'aide à la saisie des demandes d'aide ou l'instruction des dossiers jusqu'au paiement des subventions, aucun démarrage ne sera possible tant que les outils de gestion n'auront pas été livrés.

Par conséquent, le programme LEADER ne sera pas en mesure de soutenir l'édition 2024 de DannKèr Lé O.

C'est la raison pour laquelle, afin de pouvoir assurer la bonne tenue du festival culturel « Dann Kèr Les O », afin de tenir aussi ses engagements financiers auprès des prestataires techniques sollicités à quelques semaines du début du festival, et ne pas laisser en vain l'effort particulier apporté par l'association en matière de soutien aux équipes artistiques locales et à la couverture territoriale, l'association de gestion du Séchoir sollicite une subvention exceptionnelle complémentaire auprès du Territoire de l'Ouest à hauteur de 48 000 euros.

Les communes concernées par le festival « Dann Kèr Les O » :

Le Port	La Possession	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X	X	X

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/08/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention exceptionnelle de quarante-huit mille euros (48 000 €) à l'association de gestion du Séchoir ;**
- VALIDER le projet d'avenant correspondant ;**
- AUTORISER le Président à signer les avenants et les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président